



Presque agressé par des vigiles de supermarché

Par remac1

bonjour

je faisais mes courses dans un supermarché au caisse le portail sonne ,je sais que je n'ai rien volé pire six mois auparavant toujours au caisse du même magasin j'avais déjà eu le tour ! en faite ça ne sonne pas au portail d'entré de sécurité mais en sortant au caisse !!!!la première fois c'était mes chaussures qui n'avaient pas été achetées dans le magasin !!

la deuxième fois j'ai refusé tout comme la première fois d'être emmener dans leur salle de contrôle car se retirer des caisses avec un ou deux vigiles donne l'impression d'être un voleur !

je leur est précisé que ce n'était pas la première fois !! que je ne me ferai contrôler que par un policier ou gendarme mais pas eu !!!que je n'étais pas responsable de leurs problèmes techniques .

il ont voulu m'amener de force j'ai résisté grâce un poteau au quel j'ai pu m'accrocher .

ça été dur physiquement alors que je l'ai prévenu que j'étais en invalidité a la santé fragile .

à aucun moment ils ne ce sont excusez , pire il ont intervenu avec leur appareil manuel pour voir d'où venait le problème que bien tardivement !! (pantalon acheté chez eu 15 jours avant il faut découper une étiquette)

pour moi il y a un manque de liberté suite a un problème technique qui provient du super marché, manque de liberté , intimidation , violence verbale , tentative de m'emmener de force à leur pièce de contrôle .ET UN REEL CONTEXTE DE VIOLENCE ET DE PROVOCATION.

il y a t'il matière à déposer une plainte ou autre démarche administrative .

tout avis et conseil sont les bienvenues , merci d'avance.

1 comment agir la prochaine fois ?????

2 quel sont mes droits dans cette situation ??

3 peuvent ils employer la force ?????? si je souhaite rester après les caisses sans gêner .

je précise quand terme de supermarché je n'ai pas trop de choix ! je crains que cela se reproduise ...

Par Tisuisse1

Faites une LR/AR à la direction du magasin en leur exposant votre problème et en leur demandant quelles solutions sont envisagées pour y remédier.

Par remac1

merci tisuisse1

c'est ce que je vais faire .

pour les vigiles ont t'ils le droit d'après vous d'utiliser la force dans le contexte que j'ai précisé ?

et dans un cadre général quel sont leurs statues ?

merci de votre réponse ,sans vouloir exagérer de votre temps .

Par Tisuisse1

Si une suspicion de vol est à l'encontre d'un client, les vigiles ont la possibilité, et le droit, d'intercepter ledit client, de le conduire dans une pièce séparée et de lui demander de vider ses sacs à provision. Ils sont habilités à contrôler si tous les achats sont bien passés en caisse (donc vérification avec les ticket de caisse du client). Par contre, ils n'ont pas le droit de fouiller le client ni de fouiller ses sacs. Si la personne refuse d'être fouillée, qu'on mette la main dans ses sacs, etc. les vigiles alors font appel aux services de police ou de gendarmerie et les fonctionnaires feront la vérification qui s'impose, contrôleront l'identité de cette personne, etc.

Dans l'hypothèse où il y a vraiment vol, le magasin déposera une plainte et le voleur sera fiché avec des conséquences sur son futur personnel.

Par remac1

oui merci tisuisse1

mais dans le cadre d'une suspicion de vol ,de forcer

physiquement ??? le client d'aller dans une pièce alors qu'il demande l'intervention de la police ou gendarmerie .

sans passer par la case pièce ?

car je n'ai rien à me reprocher .

Par Tisuisse1

La police ou la gendarmerie ne se déplacera que sur demande expresse du magasin, pas celle d'un client.

A moins de faire un esclandre devant les caisses (les magasins n'aiment pas ça du tout parce que cet esclandre attirera les regards plus ou moins désapprobateur de la clientèle présente et cela ternit leur image commerciale) proposer de vider vos sacs de course sur une caisse non occupée pour effectuer la vérification.

Par remac1

oui je comprend, mais il ne s'agissait pas du sac mais bien de moi avec ou sans sac c'est moi qui provoquais l'alarme !! le sac étant à part sur la caisse .

""la question est : peuvent ils dans ce contexte m'obliger par la force ""

d'aller dans une pièce ou vu le contexte je ne sens pas en sécurité vu l'attitude des vigiles .et ayant prévenu que j'avais de grave problème de santé .car j'ai dus résisté (très mauvais pour ma santé)et comme je l'ai dit en amont c'est un problème technique venant d'eu .

par contre si je leur propose qui me passe leur détecteur devant les caisses ça ne me propose pas de problème .

Par janus2

Bonjour,

Le seul pouvoir des vigiles, à condition qu'ils puissent faire état d'une forte suspicion d'acte illégal, est de vous retenir jusqu'à l'arrivée de la police (après l'avoir appelée, bien entendu).

En aucun cas, ils n'ont le droit de vous emmener à l'écart, ni de vous fouiller (voir même d'exiger que vous ouvriez votre sac) contre votre volonté.

Par remac1

janus2 et tisuisse1 merci pour vos réponses !

merci encore , longue vie au site que vous animez !